

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2024

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE, DE FINANCES, DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DE DROIT PÉNAL, DE DROIT SOCIAL ET EN MATIÈRE AGRICOLE - (N°
2041)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL90

présenté par
M. Mendes, rapporteur

ARTICLE 28

I. – Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« *a bis*) La troisième phrase du cinquième alinéa, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027, est complétée par les mots : « du présent article ».

II. – En conséquence, après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« *c*) Au sixième alinéa, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2023-1059 du 20 novembre 2023 d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027, après le mot : « alinéa » sont insérés les mots : « du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la loi d'orientation et de programmation du ministère de la justice 2023-2027.